

**TRENOIS
DECAMPS**

Informations de sécurité

Selon la définition dans l'Article 3 du règlement (CE) n° 1907/2006 (= Règlement REACH), ce produit est considéré comme un « article ».

« Article » = un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique.

Ce même Règlement stipule clairement qu'une fiche de données de sécurité (FDS) n'est requise que pour certaines substances / préparations et non pas pour les articles. C'est pourquoi nous n'avons pas rédigé de FDS pour ce produit.

Toutefois, si jamais vous êtes confronté à une situation où vous croyez avoir besoin d'informations de sécurité sur ce produit, n'hésitez pas à nous contacter.